



## ATHÉNÉE ROYAL PAUL BRUSSON DE MONTEGNÉE - GRÂCE – HOLLOGNE

Saint-Nicolas, le 24 septembre 2020.

Chers parents, chers responsables, chers élèves,

Le 16 septembre dernier, nous vous annonçons la mise en place de nouvelles mesures au sein de l'établissement afin de diminuer les mouvements de masse, les effets de foule dans l'école toutes les 50 minutes et par ce biais, amener la limitation des contacts et les risques sanitaires qui pourraient en découler.

Depuis son application le 17 septembre, nous constatons malheureusement une augmentation du non-respect des mesures sanitaires ainsi que du règlement d'ordre intérieur.

Nous tenons donc à vous rappeler à votre enfant et vous-même certains principes à respecter pour le vivre-ensemble et le bien-être de tout un chacun.

- **Le port du masque est obligatoire dès l'instant où l'on rentre dans un bâtiment ;**
- **Le port du masque est obligatoire dans la cour de récréation si les distances physiques d'1m50 ne peuvent pas être respectées ;**
- **Le Règlement d'Ordre Intérieur doit être respecté et appliqué.**

De la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup>, pour un nombre important d'heures, votre enfant fait partie d'une même classe. Cette classe est sa bulle scolaire. De ce fait, **lors des interours** (quand le professeur est parti et que les élèves attendent le suivant), ils sont autorisés à ôter le masque quelques instants à condition que les **4 règles** suivantes soient appliquées :

- 1. Le groupe reste dans la classe ;**
- 2. La porte reste ouverte ;**
- 3. Les élèves restent à leur place ;**
- 4. Les élèves sont calmes.**

Le non-respect de celles-ci sera sanctionné sévèrement au vu de la situation. En effet, si des locaux fixes ont été attribués, ce n'est pas pour que les élèves se promènent dans le couloir aux interours, changent de place à chaque heure et profite de ce temps de latence pour faire tout et n'importe quoi.

Nous sommes conscients que cette rentrée est inconfortable. Après six mois sans école, une atmosphère anxiogène par les directives imposées et la situation sanitaire nationale, ce n'est facile pour personne. Toutefois, **chaque enfant doit avoir une place fixe dans son local fixe. Il ne peut pas sortir aux interours et doit en toute circonstance appliquer le Règlement d'Ordre Intérieur. Il en va de la sécurité et du respect de tout un chacun dans l'établissement.**

Nous tenons aussi à vous rappeler que les Gsm, Smartphone sont strictement interdits dans l'établissement.

L'équipe et moi-même vous remercions vivement pour votre confiance et votre investissement dans la scolarité de votre enfant.

Prenez soin de vos proches et vous-même.

Pour toute question : [info@armontegnee.be](mailto:info@armontegnee.be)

Pascale Mortier – Directrice f.f.